



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de CHAUMONTEL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 avril 1884)



En séance ordinaire :

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019
A 20 H 00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2019
 - Lecture des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation depuis le 28 juin 2019
1. Avance remboursable . programme locaux de l'entrée de Ville de Chaumontel - Opérations comptables entre le Budget Principal et le Budget Annexe Locations – *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 2. Décision modificative – Budget Commune – *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 3. Décision modificative – Budget annexe – *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 4. Validation des règlements Service Jeunesse et ALSH – *Rapporteur : Katya SCHMITT*
 5. Adoption du règlement intérieur du personnel communal – *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 6. Convention passée entre la commune de Chaumontel et la CCCPF pour la mise à disposition valant procès-verbal dans le cadre de la compétence « Lecture Publique » - *Rapporteur : Monsieur Patrice BRONSART*
 7. SICTEUB : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif - Janvier à Décembre 2018 – *Rapporteur : Monsieur Jacques GAUBOUR*
 8. SICTEUB : Présentation du rapport public annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Exercice 2018 – *Rapporteur Monsieur Jacques GAUBOUR*

Fait à CHAUMONTEL, le 23 septembre 2019
Le Maire, Sylvain SARAGOSA

